



Rennes, le 7 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Magasins de meubles éphémères : mise en garde contre les pratiques « agressives et trompeuses »

Les services départementaux de la concurrence et de la répression des fraudes d'Ille-et-Vilaine (DDCSPP) appellent à la vigilance les consommateurs, invités, suite à un appel téléphonique, l'envoi d'un courrier, d'un SMS, à se rendre dans des commerces d'ameublement pour retirer un cadeau et participer à une loterie.

Ce type de procédé constitue le mode opératoire privilégié de sociétés d'ameublement éphémères, connues pour cibler principalement les personnes âgées et avoir recours à des pratiques commerciales particulièrement agressives et trompeuses.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour que le client potentiel ne quitte pas les lieux sans avoir signé un bon de commande, voire contracté un crédit, y compris, par une convivialité feinte, ou a contrario, par des tentatives d'intimidation, voire des menaces verbales.

Tout consommateur s'estimant victime des pratiques de ce type d'établissement peut le signaler auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine :

DDCSPP 35

Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes

15, avenue de Cucillé - 35919 RENNES - 02 99 29 76 00 - ddcspp-ccrf@ille-et-vilaine.gouv.fr

Ces magasins ne restant ouverts que quelques semaines, les consommateurs sont invités à s'adresser à la DDCSPP dans les meilleurs délais.

Contact presse :

Préfecture BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE Morgane TIREL – 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur : ille-et-vilaine.gouv.fr @BretagneGouv @prefetbretagne